

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 11 février 2011  
(convocation du 31 janvier 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel  
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle  
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - Restructuration du dépôt de bus de Lescure - Acquisition de l'immeuble bâti sis 65 Boulevard Antoine Gautier cadastré IW133 - Délibération modificative - Décisions - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2006-0850 en date du 24 novembre 2006, le Conseil de communauté a autorisé l'acquisition amiable auprès de Monsieur Roger MACHET de l'immeuble bâti lui appartenant situé 65 boulevard Antoine Gautier à BORDEAUX, cadastré IW 133 pour une contenance de 206 m<sup>2</sup> ainsi que du fonds de commerce dans lequel le propriétaire exerçait alors l'activité de bar restaurant dénommé « Le Lescure ».

Ce bien immobilier est situé dans le périmètre du projet de restructuration du dépôt de bus de Lescure.

Par suite du décès de Monsieur MACHET survenu avant la réitération de la promesse de cession par acte authentique et après établissement des origines de propriété par le notaire instrumentaire de l'Etablissement communautaire, il est apparu que cet immeuble était un bien en indivision pour lequel il convenait de recueillir l'accord formel de l'ensemble des propriétaires indivis ainsi que des ayants droit à la succession de Monsieur MACHET.

C'est ainsi qu'au terme des pourparlers engagés avec les consorts LANNEVERE-BARDOUIL un accord amiable a pu être obtenu auprès des quinze indivisaires sur la base d'un prix de deux cent soixante quatre mille euros (264 000 €) ce qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'avis de France Domaine en date du 10 décembre 2009 en cours d'actualisation,  
**VU** la promesse unilatérale de cession en dates des 29 et 30 novembre 2010.

ENTENDU le rapport de présentation

## **CONSIDERANT**

L'intérêt d'acquérir l'immeuble bâti susvisé pour l'opération de restructuration du dépôt de bus de Lescure.

## **DECIDE**

**Article 1 :** l'acquisition de l'immeuble bâti situé 65 boulevard Antoine Gautier, cadastré section IW 133 pour une contenance de 206 m<sup>2</sup> environ appartenant à l'indivision LANNEVERE-BARDOUIL moyennant un prix de 264 000 euros TTC qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

**Article 2 :** la présente délibération annule et remplace la délibération communautaire n°2006/0850 en date du 24 novembre 2006 reçue en Préfecture de la Gironde le 6 décembre 2006 se rapportant à la même transaction.

**Article 3 :** la dépense et les frais se rapportant à cette acquisition seront imputés au Chapitre 21, Compte 21350001, CRB D320, Programme TBA 01 du Budget Annexe Transport de l'exercice en cours.

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU